



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Sainte-Anne-sur-Brivet, le 27/03/2020

Épidémie de covid-19 Communiqué du Maire n° 1

Dans cette situation difficile pour notre pays, mes premières pensées s'adressent aux malades et à leur entourage et aux personnels soignants.

Dans ce contexte, la Commune a pris des mesures, à son niveau, pour tenter de limiter les conséquences de cette crise sanitaire sans précédent.

Fermeture des équipements municipaux :

La salle polyvalente, la salle des sports et l'espace Les Pirogues ont été fermés au public. Des restrictions vont être mises en place concernant l'accès au cimetière.

Je rappelle que l'accès aux cours d'eau, aux lacs et aux plans d'eau publics ainsi qu'à leurs rives, aux parcs et jardins publics, aux installations sportives de plein air et aux aires de jeux est interdit pour toute la population en application d'un arrêté préfectoral.

Plan de continuité d'activité :

La Commune assure le maintien des services essentiels à la population. Pour ce faire, elle a recentré son activité sur les missions indispensables : Etat-civil, police administrative, cimetière, conservation des bâtiments publics, information de la population, gestion des moyens humains et matériels de la collectivité, salubrité publique.

Toutes les missions non urgentes sont reportées. La Commune n'assure plus le suivi des autorisations d'urbanisme. Tous les dépôts de nouvelle demande doivent être différés.

Le personnel municipal travaille en effectif réduit. Les agents invités à rester à leur domicile et pour lesquels le télétravail n'est pas possible sont placés en astreinte et peuvent être mobilisés à tout moment. Une cellule de crise a été activée.

La Mairie est fermée au public, mais l'accueil téléphonique est maintenu du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h afin de répondre aux besoins urgents de la population.

Personnes fragiles :

Afin de permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de besoin, la Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet met à jour son registre des personnes âgées et handicapées qui souhaitent bénéficier de l'assistance des pouvoirs publics.

Pour vous inscrire, vous devez compléter un formulaire qui est téléchargeable sur le site Internet de la Commune et disponible en Mairie. Celui-ci doit être retourné en Mairie. Pour limiter les contacts avec les agents, nous vous remercions de privilégier les envois sous forme électronique pour ceux qui en ont la possibilité. Cette démarche d'inscription est volontaire, et non obligatoire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Mairie au 02 40 88 14 09.

Je demande aux habitants de limiter au maximum les déplacements afin de limiter la propagation du virus. De manière générale, j'appelle chacune et chacun d'entre vous à faire preuve de solidarité, notamment envers les personnes les plus fragiles.

L'équipe municipale sortante travaille en étroite collaboration avec l'équipe municipale nouvellement élue. Le Maire agit sous les directives de la Préfecture dans la gestion de cette crise.

Je remercie tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette crise sanitaire au premier rang desquels les personnels soignants.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

**Le Maire,
Philippe BELLLOT**